

BULLETIN DU VIVRE AVEC N17

Le bulletin d'information de la FNLV



Nous vous proposons un bulletin du “Vivre Avec” intermédiaire car nous avons un certain nombre d’informations à vous transmettre. Il sera donc plus court que d’autres fois, c’est que nous nous sommes concentrés sur certains projets, comme vous allez le voir.

Avis aux lieux de vie et d'accueil du territoire français ainsi qu'aux départements utilisateurs.

APPEL AU BOYCOT DE L'ACCUEIL POUR LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

De ma place de Président de la FNLV (Fédération Nationale des Lieux de Vie et d'accueil), je suis de plus en plus souvent témoins d'abus flagrants et de non-respect de la loi de la part de plusieurs départements utilisateurs de LVA. Je vais vous parler ici spécifiquement de la Gironde (33) mais d'autres collectivités seraient à considérer de la même manière.

Pour rappel, les LVA sont des micro structures d'accueils (7 jeunes maximums à la même adresse), gérés par des porteurs de projet, qui ont choisi cette activité professionnelle au cœur de leur projet de vie. L'un d'entre-deux a l'obligation légale de résider sur le site d'implantation du lieu d'accueil. Cela fait de nous des « artisans du social » ! Enfin, selon la loi, ces structures n'ont pas vocation à répondre aux besoins de leur territoire d'implantation et tous les départements sont utilisateurs de LVA situés en dehors de leur territoire. De plus, pour un accueil de personnes présentant des difficultés équivalentes, ils ont en général un coût largement inférieur aux structures dites traditionnelles (les ESSMS).

Depuis plusieurs années, le département de la Gironde exerce des pressions sur les LVA de son territoire. En multipliant les contrôles sans objets, en multipliant les retards de paiement, en imposant aux LVA une tarification d'ESSMS ... et en diminuant sans concertation ni argumentaire légal le forfait journalier de certains LVA (12€ par jour et par jeune pour l'un d'entre eux).

Ce même département se permet également, lors de temps de concertation, d'inventer des textes de loi ou d'en tronquer d'autres, à son avantage.

Cette situation ne peut plus durer, en mettant en danger les LVA présents sur son territoire, elle met aussi en danger l'accueil des enfants dont elle a la responsabilité.

Sur ce point, le tribunal administratif (saisie par un collectif de LVA, par le LVA concerné et par la FNLV) semble en accord sur le fond mais refuse de prendre position.

Les préfets et PCD de ce territoire, interpellés par la FNLV, n'ont pas daignés répondre à nos interrogations et semblent, de fait, soutenir pleinement les action illégales et dangereuses de leurs services.

C'est pourquoi je lance ici un appel à tous les lieux de vie et d'accueil pour qu'ils cessent le plus rapidement possible, mais dans le cadre des conventions signées, tout accueil de jeune provenant de ce département (le 33).

Dans les temps à venir, et si le dialogue que nous tentons de mettre en place avec certains départements et avec l'ADF n'aboutit pas rapidement, nous multiplierons ce genre d'appel pour d'autres territoires : le 44 qui bloque les prix de journée sans tenir compte des difficultés des jeunes accueillis et qui ne distingue pas le temps de l'autorisation et celui de la tarification, ni les contraintes légales liées au délai d'étude des demandes d'ouvertures ; le 79 dont la représentante s'est permise de mentir ouvertement sous serment lors de son audition devant la commission parlementaire de Mme Santiago, le 06 qui refuse d'entendre le cadre particulier des LVA ; le Loiret qui a été jusqu'à faire une proposition de loi au sénat pour assimiler les LVA aux ESSMS (sans leur en donner les protections associées bien sûr) ; Le 91 qui a autorisé des LVA jusqu'à 60 places ; le 93 qui peut avoir jusqu'à 6 mois de retard de paiement et qui nomme ouvertement qu'ils ne se sentent pas en obligation de respecter les clauses signées dans un contrat d'accueil Je ne citerai pas ici notre nouvelle commissaire à la protection de l'enfance mais les exemples ne manqueraient pas.

A nous tous, LVA autorisés, nous représentons plus de place d'accueil que les besoins d'un des plus gros départements ! Restons soudés et montrons à nos baronnies républicaines que la loi s'applique également pour eux.

Soyez rassurés, de très nombreux territoires respectent nos cadres et permettent un accueil serein même pour des jeunes en très grande difficulté. Le boycott de certains territoires ne vous empêchera pas de continuer à fonctionner !

Mais il semble inacceptable et inapproprié de poursuivre des collaborations avec des territoires qui maltraitent sciemment les lieux dont ils ont la charge et mettent en toute conscience les jeunes accueillis sur ces lieux en danger.

J'invite également tous les journalistes, influenceurs et médias en général, qui ont un minimum de conscience humaniste à relayer cet appel que je lance en mon nom propre et non pas dans le cadre de mes fonctions auprès de la FNLV.

Gwénaél BAILLIARD
Permanent Responsable du LVA Arz Bevañ
0630372484



Vie de la Fédération

Relance adhésion: Vous êtes déjà nombreux à avoir repris votre adhésion et de nouveaux LVA (environ 15 déjà) nous ont rejoint mais il manque encore environ 80 lva qui ne l'ont pas encore repris.

Les situations particulières peuvent être présentées à notre secrétaire et nous trouverons des solutions appropriées.

Il semble essentiel en ces temps de troubles, d'être le plus nombreux possible afin de peser sur les échanges avec les collectivités territoriales. Nous n'osons plus parler de crise car cela n'a pas de fin.

Les services continueront d'être développées par la FNLV, notamment avec l'arrivée prochaine de notre nouveau site internet. Le prochain exemple de "service" sera le modèle de cartographie des risques qui vient d'être validé par la commission Outil et un modèle de convention bilatérale.

Ouverture prochaine du nouveau site de la FNLV: la maquette est prête et nous commençons à le remplir nous même. Ce site a en effet l'avantage de pouvoir être totalement rempli et modifié par ses administrateurs. Cet aspect dynamique nous permettra de le faire évoluer aux grés de nos besoins. Les lva à jour de leur cotisation en 2025 vont donc recevoir prochainement l'accès à la nouvelle bibliothèque (intranet) et pouvoir créer leur fiche de présentation qui sera plus développée que la précédente version. L'accès aux annonces sera également réservé à nos adhérents. N'hésitez pas à nous solliciter sur le sujet car nous l'avons été très peu pour le moment. Vous en serez également les utilisateurs demain.

Actualités de la protection de l'Enfance via la CNAPE: Nous étions fin mars à Paris avec la commission des mouvements de la CNAPE. Les retours des adhérents convergent dans le même sens et c'est bien triste... On apprend par exemple que les familles d'accueils ont connu une augmentation de 30% de leur salaire depuis la loi Taquet et qu'ils sont aussi indexés sur le smic aussi. Sauf que les départements, au prétexte qu'ils sont formés et bien payés, leur adressent des profils dans l'ensemble plus compliqués. Cela peut expliquer le renoncement d'un certain nombre de familles d'accueil dont certaines cherchent à devenir lieux de vie. On apprend aussi que les colloques des différents partenaires de la protection de l'enfance marchent mal cette année. Il y a nettement moins d'inscrits et cela peut mettre les fédérations en difficultés. Heureusement, nos rencontres étant plus modestes dans leur taille et leur coût, nous ne sommes pas concernés de la même façon. Enfin, les représentants des départements semblent avoir pour consigne de ne plus venir à ce genre d'événement "payants".

Vie de la Fédération

Prochaines rencontres de la FNLV le 3 4 5 juin 2025 à Biscarosse: Les inscriptions sont déjà bien avancées avec une trentaine de lva inscrits. Ne tardez pas trop, il nous reste une quinzaine de places et cela part vite.

Nous aurons cette année le plaisir de faire participer plusieurs anciens jeunes de lva, qui sont aujourd'hui majeurs. Ils seront de simples participants au même titre que les autres et pourront, s'ils le souhaitent intervenir dans les échanges. Nous allons également inviter la presse locale et plusieurs personnes officielles, notamment du côté des départements.

La commission rencontre et formation a œuvré cette année pour porter l'organisation de ces rencontres. Nous les remercions pour ce travail fourni qui nous permet d'accéder à des intervenants de qualité.



Certification qualiopi: nous avons rencontré quelques problèmes dans la déclaration de centre de formation avec la DREETS de Paris, mais cela a fini par passer. Notre certification qualiopi se fera probablement à l'automne prochain, et nous ne serons donc pas dans les temps pour les rencontres de juin.

Pas de panique, nous sommes en train d'étudier une possibilité de portage qui permettrait de faire des demandes d'OPCO malgré tout.

Les premières formations prévues seront sur le cadre juridique et pour les porteurs de projet.

Le vade mecum sur les lieux de vie: l'objectif est de fournir un document de référence qui donne un accès simple au cadre d'exercice des lieux de vie. Son écriture a commencé avec le groupe de travail de la CNAPE. Il sera justement publié par la CNAPE et non simplement au nom de la FNLV.

Une ébauche devrait être présentée lors de nos prochaines rencontres et par le biais du nouveau site à l'ensemble de nos adhérents, ce qui permettra de réagir. En termes de méthodologie, nous partons du document "gilva idéal" de l'époque que nous corrigeons. Le plan sera modifié et nous ajouterons certains contenus. Les annexes seront notamment modifiées et rendues plus accessibles.

Ce travail va nous obliger à préciser nos prises de position sur certains sujets importants tels que notion de "résidence". Pour ce faire, nous intégrerons les résultats de l'enquête que nous avons menée l'année dernière.

Nous ferons ensuite grâce à la CNAPE, des remontées à la DGCS sur certains points. Nous n'avons pas eu de contact avec eux depuis près de 3 ans.

Si vous avez notamment des citations d'utilisateurs à nous transmettre qui pourraient illustrer notre propos, nous serions preneur.



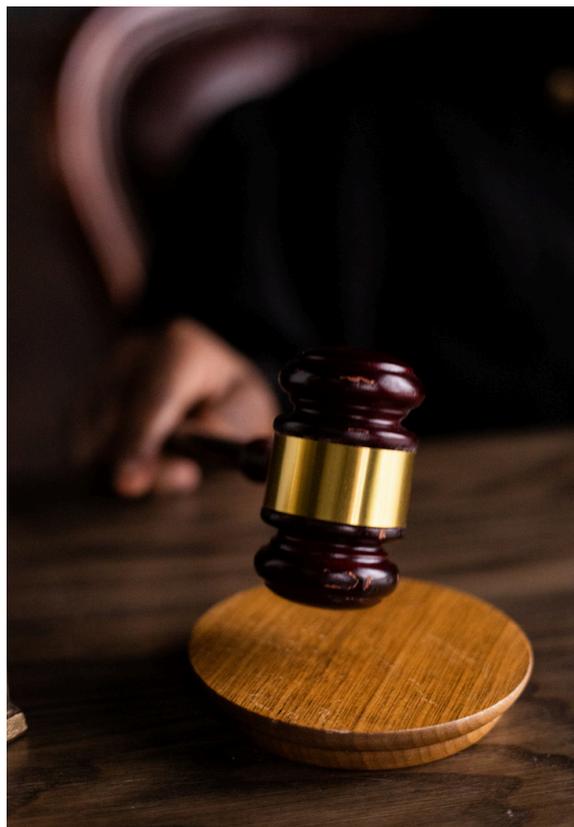
Dialogue avec l'Assemblée des Départements de France (ADF):

Nous avons eu une deuxième rencontre en visio avec l'ADF, avec notamment la présence de leur juriste. Sans y prendre part directement, ils approuvent le travail avec la CNAPE sur le vade-mecum, mais pensent qu'il est nécessaire de le compléter avec un dialogue entre la FNLV et les conseils départementaux. Il semblerait qu'ils soient prêts à nous inviter lorsque des occasions se présenteront. Nous avons bien sûr répondu favorablement. Le sujet financier sera certainement le plus complexe à aborder sauf à considérer comme base de réflexion, les usagers et leurs besoins, qui ne pourront être satisfaits que si l'on attribue les moyens suffisants à nos projets.

Combat juridique avec la Gironde: Justement, le dialogue ne marche pas toujours et il faut parfois se défendre.

Un lieu de vie en Gironde a vu son prix de journée abaissé de manière autoritaire par le conseil départemental. Le référé a été rejeté. En effet, comme souvent (pour ne pas dire toujours), le caractère d'urgence n'a pas été retenu car "l'entreprise" n'est pas menacée de faillite. Le tribunal ne semble pas prendre en compte les spécificités de l'accompagnement de personnes fragiles.

Cependant, les indications sur nos chances de gagner sur le fond semblent plutôt bonnes. En effet, la Gironde cherche à transposer les règles de tarifications des ESSMS aux lva, le procédé est pour le moins grossier. Elle a d'ailleurs fait paraître de manière officielle un guide de la tarification qui atteste du détournement des règles propres aux ESSMS pour les imposer aux lva.



Ailleurs en France :

Malheureusement, les exemples de non respect de notre cadre se multiplient; une autorisation de lieu de vie avec 60 places, mais pourquoi pas... un lieu de vie autorisé dans un autre département, allons y ... Le département du Loiret a tenté d'obtenir auprès du Sénat, l'intégration des lva aux schémas départementaux, en vain heureusement. L'état de droit est remis en cause à l'échelle nationale et internationale. Nous en voyons des traductions concrètes avec les départements. Pour preuve, le défenseur des droits national ne répondra jamais à notre demande, nous avons fini par le comprendre. Ce sont surtout les questions de tarifications qui sont sources de problème. Combien de départements respectent le D316-5 du CASF, supposé toujours en vigueur, qui nous dit que la tarification des lva doit être revue tous les trois ans, sur proposition d'un budget prévisionnel par le lva? Peu apparemment. On repense à cette ancienne interrogation politique: l'économie doit-elle être au service des hommes ou les hommes doivent-ils être au service de l'économie? Deux visions s'affrontent ici et l'avenir du social en général en dépend.

On peut se réapproprier cette formulation et se demander si les tarifications de lva doivent être fait en fonction de l'état du budget de son département ou en fonction des besoins des usagers et du projet du lva? C'est clairement l'enjeu du moment.

Tout ce qu'il nous reste, c'est d'agir avec le pouvoir de l'attribution de nos places, en les donnant à ceux respectent les règles et les projets de nos LVA, donc les usagers.

Le **rapport de la commission d'Isabelle Santiago** sur la protection de l'enfance vient de sortir.

On y trouve 4 fois le terme de "lieu de vie et d'accueil":

- cités parmi les structures qui ne respectent pas le cadre, avec les séjours de ruptures
- cités pour les attestations d'honorabilité qui vont bientôt être étendus sur tout le territoire (on en reparlera à ce moment là).
- cités parmi les structures qui manquent de contrôles
- cités dans la typologie des différents types d'accueil.

Autant dire que nous avons du travail pour améliorer la représentation des lva.



N° 1200

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 1^{er} avril 2025.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE *sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance,*

Présidente

MME LAURE MILLER

Donneur

Mme Vautrin, notre ministre nous annonce un plan d'action pour la protection de l'enfance qui ne parle que d'améliorer la prévention, et les conditions des familles d'accueils. Rien en ce qui concerne les modes d'internat pour les MECS et les LVA. On peut supposer qu'ils ne veulent pas mettre la main au porte monnaie. Il n'y a qu'un débat annoncé avec les départements sur la question des moyens financiers.